

LE PETIT MICHELOIS

Bulletin Municipal n°3

Décembre 2021



*« Tout le talent
d'écrire ne consiste
après tout que dans
le choix des mots »*

**Gustave
FLAUBERT**



Dans ce numéro

- La vie municipale
- La vie associative
- Coup de projecteur sur les festivités de Noël
- Les réalisations et projets
- Règles d'urbanisme
- Tribune libre
- Un petit mot d'histoire
- Les infos pratiques



Noël et ses lumières

LE MOT DU MAIRE

Saint Micheloises, Saint Michelois,

La fibre arrive sur notre territoire permettant à chacun d'accéder à des flots d'informations, les modes de communication évoluent à la vitesse des débits internet ; l'unité de temps devient le mégabit par seconde!!!

La vitesse nous permet de communiquer par mail, pratiquement en instantané, sans nous laisser le temps nécessaire d'analyser la pertinence de la réponse, générant souvent une escalade préjudiciable et semant la confusion dans les échanges, surtout lorsqu'ils sont adressés à plusieurs personnes en simultané.

La période COVID a amplifié ce phénomène, car les messages écrits par internet se sont multipliés au détriment des discussions orales. Le constat est préoccupant, l'abandon progressif de la communication verbale entraîne des situations de plus en plus compliquées.

Le mail, Facebook, Twitter, Instagram ont remplacé le courrier papier et le journal, permettant à un individu isolé de se créer un pseudo réseau d'amis en un temps record ; ce quidam, les yeux fixés sur son écran d'ordinateur a l'impression d'appartenir à un groupe, une famille, il n'en est rien!!!

Le filtre de la page écran altère la perception du destinataire sur le réel état de l'expéditeur ; une personne en détresse physique peut paraître en bonne santé ; seule la confrontation physique et orale permet d'apprécier dans quelles dispositions se trouve votre interlocuteur.

Il ne faut évidemment pas refuser le progrès ; continuons à utiliser ces merveilleux outils technologiques mis à notre disposition pour nous aider à communiquer avec des personnes éloignées, mais ne négligeons pas la discussion directe lorsque c'est possible.

Nous pouvons avoir tous les moyens de communication du monde, mais rien, absolument rien, ne remplace le regard de l'être humain (Paulo Coelho).

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de réaliser vos rêves.

Pierre COLOMB

► les vœux du maire



Vendredi 14 janvier à 19h
à l'Espace du Bagnol

Sous réserve des contraintes sanitaires.

► La vie des commissions communales

Commission administration générale

Une formation météo pour la prévention des risques a été proposée par les services de l'Agglo. L'adhésion au site Météo-France Pro permet d'éditionner des bulletins et des alertes sur le panneau lumineux.

La Base Adresse Locale (BAL) a été mise à jour : celle-ci contient toutes les adresses géolocalisées, ce qui garantit une meilleure prise en compte de celles-ci dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (secours, délivrance postale...).

Commission espace urbain

30 permis de construire et 29 certificats d'urbanisme ont été déposés au 1er décembre 2021.

Le choix des entreprises du chantier de la côte Maréchale a été validé pendant l'été. Les travaux ont commencé début novembre.

La réception définitive de la passerelle située à l'entrée nord du village a eu lieu dans le courant du mois d'octobre.

Commission technique

Un inventaire et état des lieux des ponts de la commune est en cours.

Deux jeunes du village ont participé à l'entretien des espaces verts communaux dans le cadre des emplois d'été.

Un nettoyage du clocher de l'église a été réalisé au cours du mois de juin.

Commission cadre de vie

Les jardinières du village ont été fleuries par les membres du club de la Savasse avec l'aide d'élus.

Le village s'est paré de nouvelles décorations lumineuses de Noël avec la participation du comité des fêtes.

Le premier marché de Noël intercommunal s'est déroulé le samedi 18 décembre sur la place de la mairie de Montmiral.

Le suivant aura lieu en décembre 2022 sur la commune de Saint Michel.

► SIVOS



► SIVU

Après six premiers mois difficiles cette année, car sans locations, la salle de l'espace du Bagnol reprend du service.

Elle est très sollicitée les week-ends (mariages, anniversaires, réceptions d'entreprise...). Elle est occupée en semaine par les associations des villages de Saint Michel et Montmiral (yoga, Pilates, gymnastique, zumba et zumba kids).

LA VIE ASSOCIATIVE



UN 31 OCTOBRE BIEN ANIMÉ

Un grand merci aux associations qui ont ensoleillé cette journée du 31 octobre 2021.

Le comité des fêtes de St Michel sur Savasse a organisé en collaboration avec le VSRP la journée « Cyclo-Cross» en accueillant les cyclistes de tous âges à l'espace du Bagnol.

Messieurs les maires de St Michel et de Montmiral ont participé à la remise des prix aux vainqueurs de cette compétition, en présence du cycliste professionnel Pierre LATOUR.



LA VIE ASSOCIATIVE

L'amicale Laique des collines a tenté d'effrayer petits et grands lors de la soirée d'Halloween.

Les petites sorcières, les monstres et les vampires aux dents de lait étaient tous présents pour écouter le conte./



*Amicale Laique
Les Collines*



COUP DE PROJECTEUR

Les décorations et les festivités de Noël

Illuminations

Le village s'habille de lumières en ce mois de décembre.

COUP DE PROJECTEUR

Les décorations et les festivités de Noël



Décors féériques

En décorant leur maison de rennes et de lutins, Jeanne et Jean-Noël mettent quelques étoiles dans les yeux de nos enfants.

Conducteurs et piétons, soyez prudents aux abords de la zone illuminée.



Marché de Noël intercommunal

La commission intercommunale d'organisation d'évènements de St Michel sur Savasse et Montmiral, a ouvert son premier

Marché de Noël le samedi 18 décembre à partir de 10h sur la place de la mairie de Montmiral.

La mise en place s'est effectuée en coopération avec les associations des deux communes.



MARCHÉ DE NOËL MONTMIRAL-ST MICHEL

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021
A partir de 10h

Place de la Maire 26750 MONTMIRAL

PROGRAMME

- 10h Ouverture du Marché de Noël
- 15h Parade du Père Noël et distribution de papillotes
- 17h Chorale des enfants

Et tout au long de la journée :

Marché de Noël artisanal, produits locaux, mets, vins, créations en bois et démonstration, tableaux, poteries, textiles, bijoux, savons et décorations.

Nos associations vous proposent : huîtres et vin blanc, crêpes, barbes à papa, vin chaud... et de nombreuses animations.



REALISATIONS ET PROJETS

Réalisations 2021

LOTISSEMENT LA BELLE NOYERAIE:



LA PASSERELLE FINALISÉE :

LA FIBRE A ST MICHEL:

Point Fibre :

La fibre est en train d'être déployée sur la commune étape par étape. Aujourd'hui seule une partie de la rue de la patache et impasse Félix Roux sont éligibles. Ce lien (<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>) vous permet d'aller voir l'évolution de l'éligibilité de votre habitation.



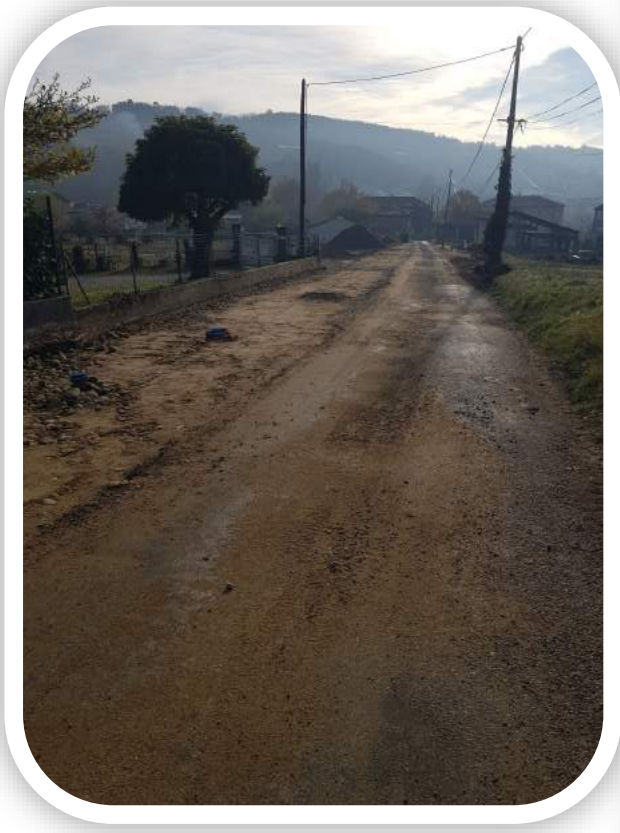
REALISATIONS ET PROJETS

ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM ET ELECTRIQUE:

Les lignes aériennes ont été enterrées le long de la route départementale 184.

ELARGISSEMENT ROUTE D867

(Côte Maréchale)



PROJET 2022

UN CHEMIN PIETONNIER ROUTE DE LA TOUME:

Pour relier la sortie du village au cimetière.



URBANISME

RAPPEL DES REGLES ESSENTIELLES

Il est bon de rappeler que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés de d'autorisation d'urbanisme:

- Les aménagements intérieurs quand il n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveaux supplémentaires
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1.80 m de hauteur et 5 m² au sol
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaires
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1.80m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc...)
- Ravalement, modification de façade
- Percement d'ouverture ou agrandissement d'ouverture existante
- Création, remplacement ou suppression de fenêtre de toit (velux)
- Changement de destination de locaux existants
- Construction ou modification de clôture
- Piscines non couvertes (de 10 à 100m²)
- Construction des équipements liés à la climatisation et aux énergies renouvelables dès lors qu'ils représentent une modification de l'aspect du bâti (condenseur de climatisation, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.)
- Changement de portes, volets, fenêtres dans le cadre d'une modification de teinte, de technologie (ex : passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériaux (ex : du bois au PVC)
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de + de 20m²)
- Le changement de destination du bâti existant (ex : habitation en commerce)
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou bureau

BON A SAVOIR

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT : Les formalités sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement (Romans, Bourg de Péage, Saint Donat sur l'Herbasse, Tain l'Hermitage)

BAC A SEL : Du sel est mis à disposition à côté du local technique pendant la période hivernale.

TRI SELECTIF : Le tri se simplifie. Tous les emballages et papiers vont dans le même conteneur (les conteneurs bleus fusionnent avec les jaunes et vont progressivement être retirés).

BRÛLAGE DECHETS : Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

ENCOMBRANTS : Ils sont à apporter en déchèterie ou lors du passage des bennes tournantes (calendrier à consulter en mairie).

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

MAI 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Avril 2021

Décision modificative n°1 – Budget communal 2021

Acquisition à l'€uro symbolique de la parcelle A 1006 sur la lagune

Attribution des marchés pour les travaux d'aménagement de la mairie

Avis de la commune de Saint Michel sur le Pacte de Gouvernance de Valence Romans Agglo

DECISION MODIFICATIVE N°1 M14

Lors du vote du budget, il avait été proposé, d'un commun accord, de prévoir l'achat de guirlandes. Le Comité des fêtes a fait connaître son intention de prendre en charge une partie de l'achat des guirlandes. Par conséquent, des guirlandes supplémentaires pour un montant de 3 360 € (en investissement) seront achetées par la commune (qui récupère la TVA via le FCTVA) ; en contrepartie, une recette de 2 800 € (participation HT du Comité des fêtes) sera actée en recette (en fonctionnement).

De plus, M. PERRENOT a fait savoir en mairie qu'il était en train de vendre certaines de ses parcelles. Parmi celles-ci, il y a une bande de 790 m² au niveau de la lagune qu'il propose de vendre à l'€uro symbolique à la commune. Que cette transaction ait lieu ou pas, il est nécessaire de prévoir des crédits suffisants au budget (le montant estimé des frais de notaire, à 640 €) en 2111.

Pour rester dans l'enveloppe budgétaire fixée initialement en commission, il avait été proposé de réduire les crédits sur les travaux d'aménagement de la mairie et d'accessibilité. En effet, ces travaux, dont le montant total est estimé à 56 000 € TTC, ne seront réalisés intégralement qu'à la condition de percevoir des subventions. Les demandes de subvention sont en cours d'instruction, leur montant devrait être connu d'ici la fin du mois de juin ; une nouvelle décision modificative sera alors nécessaire pour intégrer ces recettes supplémentaires au budget. En attendant, les crédits nécessaires à l'achat supplémentaire de guirlandes et à l'achat d'un terrain sont déduits du montant des travaux de la mairie, pour ne pas augmenter le montant des dépenses d'investissement tant que la commune ne bénéficie pas de subventions supplémentaires.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A 1006 SUR LA LAGUNE

Le propriétaire de la parcelle A 1006 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de lui céder une bande de terre de 790 m² au niveau de la lagune.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle A 1006 pour 1€ et de prendre à sa charge les frais de notaire.

Voté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

La commission d'appel d'offre s'était réunie il y a quelques temps pour étudier les offres reçues pour les travaux d'aménagement de la mairie qui devront débiter, en cas d'attribution d'une subvention par la Région, avant le 30 juin 2021.

Après étude des offres reçues, la commission d'appel d'offre propose de retenir les offres suivantes, au motif qu'elles répondent au cahier des charges au prix le plus bas :

BRI Mathieu pour les menuiseries extérieures de la Salle des Anciens pour un montant de 8 270,40 € TTC

BRI Mathieu pour les menuiseries extérieures de la Mairie et l'aménagement du secrétariat (pose de cloisons) pour un montant de 16 039,20 € TTC

Ecadbat pour la mise en conformité accessibilité des bâtiments dont la mairie pour un montant de 8 026,44 € TTC

SARL Paul ROSE Maçonnerie pour les travaux de maçonnerie pour un montant de 4 026 € TTC

Divers

Le chemin piéton de 130 mètres qui relie le cimetière au village : le fossé sera comblé, un chemin aménagé et la ligne électrique enterrée (jusqu'aux Cèdres).

Le Maire a signé une pétition pour la téléphonie.

Il a été signalé la surfréquentation et les nuisances causées par un sentier de randonnée entre Geysans et Parnans, en passant par la tour. Les promeneurs voleraient des noix dans les exploitations agricoles et le stationnement des véhicules poserait problème.

Achat de terrain Côte Maréchale : le projet avance. Pour accélérer le délai de préemption SAFER, la somme de 150 € sera facturée en plus. Un riverain a été rencontré pour proposer l'achat d'une bande de terre. Le Maire a également une propriété touchée par ce projet. Sa bande de terre sera vendue à 1€ (symbolique) à la commune

Organisation du cyclo cross de Romans à proximité de l'Espace du Bagnol. Le conseil municipal donne un avis favorable. Une date sera arrêtée avec le Comité des Fêtes, organisateur. Le SIVU sera également mis au courant.

Plusieurs demandes d'implantation d'arbres ou de yourtes ont été reçues dernièrement. La commune n'est pas intéressée.

Un groupe de scouts a demandé un terrain pour une nuit en juillet. Le terrain de jeux leur est proposé.

Tour des commissions

Cadre de vie :

Toutes les guirlandes ont été achetées.

Un devis est en cours pour le terre plein à l'entrée sud. Le désherbage sera fait en interne (économie de 400 €).

Le rendez-vous pour l'entretien de la chaudière de l'Eglise a lieu dans les prochains jours.

Travail en cours sur le bulletin municipal : Chaque commission doit faire un article sur ce qu'elle fait, ses projets réalisés, en cours ou prévus.

Technique :

Nettoyage du local technique a été réalisé.

Prochain chantier : plancher de l'église

Espace urbain :

Travaux Côte Maréchale en cours (la fresque est à réfléchir avec la commission Cadre de vie).

JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Mai 2021

Désignation des membres des commissions communales – Modifications

Désignation des membres du conseil municipal siégeant au SIVU du Bagnol - Modifications

Décision modificative n°2 – Budget communal 2021 (réajustement de crédits)

Création de deux emplois saisonniers pour l'été 2021 pour le service technique

Modification de la délibération du 2 mars 2021 portant sur l'achat de parcelles Côte Maréchale

Adhésion à un groupement de commande mené par le Syndicat des Eaux (SIEH) pour l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Avis concernant la demande de création d'une installation classée (ICPE) à Chatillon Saint Jean

DECISION MODIFICATIVE N°2 – REAJUSTEMENTS DE CREDITS

Des réajustements de crédits sont nécessaires :

Concernant l'emprunt des appartements de la Cure. Le taux de l'emprunt a changé et donc les sommes prévues au budget ne sont plus correctes, pour le remboursement du capital (+110€) et les intérêts (+ 200€). Ils sont compensés par une réduction de crédits sur un autre article comptable.

Concernant les travaux pour la mairie. La subvention demandée auprès du Conseil Régional a été acceptée. Il faut donc acter cette recette supplémentaire (+13 605€) et augmenter les dépenses sur les travaux de la mairie et l'accessibilité pour équilibrer

CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2021 POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Comme évoqué lors du conseil municipal du 4 mai dernier, deux emplois saisonniers sont proposés pour cet été au service technique (24h hebdomadaires pour la période du 28 juin au 16 juillet 2021 et du 9 août au 27 août 2021). Une annonce a été passée sur le panneau lumineux et affichée dans le village (mairie et boulangerie).

Trois candidatures ont été reçues. L'un des candidats n'étant pas éligible aux nouveaux critères de recrutement fixés cette année (avoir moins de 18 ans), Orélien REYNAUD et Loïs TARDY sont retenus. Ils seront convoqués prochainement en mairie pour définir leur période de travail.

Voté à l'unanimité

Point finances suite à la venue d'un représentant de la DGFIP

Conclusion:

- Recettes de fonctionnement faibles / moyenne départementale
 - 2/3 des recettes proviennent de la fiscalité (taxes habitation et foncière)
 - Augmentation du taux de FB déjà réalisée
 - Bases de FB sont très faibles
- Dépenses de fonctionnement inférieures de -24% / moyenne départementale
 - Sauf pour les charges de participation au SIVOS
- Seuil de rigidité = 55% (charges incompressibles/produits réels de fonctionnement)
- Capacité d'autofinancement (CAF) est faible, très en deçà de la moyenne départementale (33€/hab pour 72€/hab)
- Endettement est faible: 1,13 an de CAF brute (confortable jusqu'à 6 ans) → 140k€ d'emprunt.
- Le fonds de roulement est bon, en augmentation depuis 2017 = 315 jours de charges supérieur à la moyenne départementale = 290 jours

Divers

Un baptême républicain est prévu pour le 19 juin à 11h. Ce sera Annabelle MORILLAS qui officiera.

Une réunion G10 est prévue ce samedi 5 juin à Peyrins ainsi qu'une corvée débroussaillage à 8h à l'Espace du Bagnol.

Le prochain conseil d'école est le 11 juin

Voirie : il est nécessaire de contacter l'entreprise pour procéder au broyage des chemins et curer un fossé bouché Chemin des Garennes

Les guirlandes ont été livrées

Un appel à projet sur l'informatisation des écoles est lancé par Valence Romans Agglo

La voirie est très abimée Chemin Dou Fayard

Une ligne téléphonique a été abimée : la déclaration a été faite à Orange qui a confirmé avoir réalisé les travaux. A ce propos, après prise de contact avec Orange, le Maire est en attente d'informations concernant l'enfouissement de la ligne Route de la Toume.

3 containers à poubelles ont été gardés (coût : 30€ par containers)

Le chantier de l'église est à prévoir prochainement

Un comité sécurité sera mis en place à la rentrée. Ce sera une commission extramunicipale, composée également d'habitant, pour aborder la question de la sécurité (routière et autre) à Saint Michel

Il y a un projet pour changer les jardinières devant l'église

JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juin 2021

Désignation des membres du conseil municipal siégeant au SIVU du Bagnol – Modifications

Décision modificative n°3 – Budget communal 2021 (réajustement de crédits)

Adressage postal – Mise à jour et attribution de numéros complémentaires

Adhésion à un groupement de commande mené par le Syndicat des Eaux (SIEH) pour l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

DECISION MODIFICATIVE N°3 – REAJUSTEMENTS DE CREDITS

Plusieurs modifications financières nécessitent la prise d'une décision modificative :

Une subvention pour la création du cheminement piéton a été attribuée pour un montant de 4 232 € : + 4 232 € en recettes d'investissement

En conséquence, le montant prévu pour les travaux de voirie est également augmenté d'autant : + 4 232 € en dépense d'investissement

Deux subventions pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité des bâtiments ont été octroyées : + 32 369 € (19 069 € du Conseil Départemental + 13 300 € de la DSIL-Etat) en recettes d'investissement

Le montant des travaux d'accessibilité est donc augmenté d'autant : + 32 369 € en dépenses d'investissement

Pour la trésorerie, l'opération neutre + 29 541,24 € en recettes et + 29 541,24 € en dépenses (relative à la co maitrise d'ouvrage commune / Agglo sur les travaux sur les eaux pluviales à l'entrée nord du village) doit faire l'objet d'une écriture en dépense/recette au chapitre 040.

Pour le projet d'aménagement de la mairie et de la mise en accessibilité des bâtiments, toutes les subventions demandées ont été attribuées. L'ensemble des travaux prévus pourra être réalisé. Les devis ont été envoyés aux entreprises retenues ; les travaux pourraient avoir lieu en septembre lorsque les entreprises se seront fait connaître.

ADRESSAGE POSTAL – MISE A JOUR ET ATTRIBUTION DE NUMEROS COMPLEMENTAIRES

L'adressage postal a été mis à jour lors du stage de Tania ROSTAING. Nous avons désormais :

- un tableau à jour pour la répartition par élu lors des distributions

- un tableau d'adressage (format Excel), classé par nom de rue (et non plus par ordre alphabétique des occupants) et qui sera tenue à jour lors d'arrivée et de départ connus dans la commune

Ce tableau, auquel seront ajoutés les numéros adoptés en conseil municipal, sera envoyé pour mise à jour (non fait depuis 2014) : à La Poste, les Impôts et les gestionnaires de réseaux. Jérôme MALORON a également mis à jour l'ensemble des points GPS des adresses postales de Saint Michel sur le site national dédié, mis à disposition par l'Etat. Les pompiers, livreurs et autres devraient, à l'avenir, avoir moins de difficultés d'adressage à Saint Michel.

De plus, la commission urbanisme a travaillé sur l'adressage postal des futures constructions St Micheloises. Il est proposé d'adopter les numéros en système métrique pour le Lotissement La Belle Noyeraie (Rue de la Mayette et Rue de la Franquette) et le tènement à l'entrée du Chemin de la Vieille Eglise.

Voté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE

Lors d'une réunion de la commission d'appel d'offres le 18 juin dernier, en présence du bureau d'étude Actif (maître d'œuvre), les offres reçues lors de la publication du marché pour les travaux de la Côte Maréchale ont été analysées.

Le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la Côte Maréchale conformément à l'analyse des offres effectuée en commission d'appel d'offres

Lot 1 – Démolition Terrassements Réseaux Humides : 6 entreprises ont répondu

Entreprise : BONNARDEL

Montant du marché : 203 518,63 € HT (244 222,36 € TTC)

Lot 2 - Voirie : 5 entreprises ont répondu, avec des tarifs plus élevés que l'estimation faite

Entreprise : TP Réalisations

Montant du marché : 105 258,60 € HT (125 419,92 € TTC)

Lot 3 – Aménagement Paysagers : 1 seul candidat dont l'offre paraît sérieuse

Entreprise : Valente

Montant du marché : 37 672 € HT (45 206,40 € TTC)

La Rue des Duyères n'est pas prévue dans le marché de travaux. Une fois que la voirie du lotissement sera faite, il faudra prévoir les travaux pour relier la rue existante et le bout fait par le lotisseur.

L'entreprise Charignon n'est pas classée. Elle a fait parvenir son offre après la fin de la consultation (réception sur la plateforme de dématérialisation après 12h00).

Voté à l'unanimité

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire lit les conclusions du rapport.

Il y a un peu plus de perte que précédemment suite à la récupération du réseau vieillissant de Valherbasse

L'analyse de l'eau est très bonne

Le service minimum a été assuré malgré la Covid.

SIEH a fait l'achat d'un groupe électrogène sur camion pour pallier à d'éventuelles pannes d'électricité.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU SIVU DU BAGNOL – MODIFICATIONS

Pierre FERRIER a indiqué souhaiter mettre fin à ses fonctions au sein du SIVU. Or, au SIVU, il doit y avoir quatre membres par commune, autant pour Montmiral que pour Saint Michel. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour remplacer Pierre FERRIER, membre du SIVU démissionnaire.

Virginie TARDY propose sa candidature.

Voté à la majorité (14 voix pour, 1 abstention)

Divers

Lotissement La Belle Noyeraie : Une réunion a eu lieu à Valence Romans Agglo le 2 juillet dernier avec le service instructeur et le service assainissement. A l'heure actuelle, le service assainissement émet des avis défavorables aux permis de construire en l'absence des travaux d'eaux pluviales Côte Maréchale. En raison de l'achat prochain des terrains d'emprise du projet et d'un début des travaux dans la foulée cet automne, le service assainissement va pouvoir émettre des avis favorables et ne pas bloquer les dossiers de permis de construire du lotissement. De même, il a été indiqué que les travaux d'assainissement collectif (avec station de relevage) Chemin de la Vieille Eglise auraient lieu d'ici 24 mois.

Panneaux photovoltaïques Espace du Bagnol : Le président du SIVU et les deux maires ont rencontré l'entreprise portée par l'Agglo Rovaler pour un projet de panneaux photovoltaïques (sur parking et toiture, pour 300 kW) à l'Espace du Bagnol. L'entreprise prendrait à sa charge la gestion des panneaux et reverserait une redevance au SIVU.

Surveillance Météo : L'Agglo dispose d'un outil de suivi de la météo et des alertes assez précis (par commune) qu'elle met à disposition des élus. Une formation sur ce nouvel outil est prévue le 11 octobre de 14h à 16h à Romans.

Gendarmerie : le nouveau responsable de la gendarmerie de Saint Donat (dont Saint Michel dépend) est venu se présenter en mairie

PVR Cote Maréchale : il a été fait état de difficultés à recouvrir la PVR sur le lotissement la Belle Noyeraie (quel montant appliquer, sur quels lots...). La mairie est en attente d'information de la part de la DDT pour informer l'aménageur du montant à reverser à la commune.

Logiciel cadastre et urbanisme : les logiciels de gestion des dossiers d'urbanisme et du cadastre ont été récemment changés par l'Agglo.

Ambroisie : un tour de la commune avec un état des terrains impactés sera à faire prochainement, pour ensuite pouvoir, si besoin, envoyer des courriers.

Tournée cantonale d'Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER : ils seront à Saint Michel en mairie le 29 juillet à 16h30.

Containers semi-enterrés : les containers sont régulièrement bloqués, les containers cartons pleins, des sacs sont laissés à côté... Les désagréments ont été remontés au service déchets de Valence Romans Agglo.

Travaux forêt communale : prévus à l'automne.

Tour des commissions

Commission voirie :

L'entreprise Cheval viendra effectuer les travaux de voirie la deuxième quinzaine de septembre.

La source/canalisation est toujours bouchée malgré l'intervention de Cheval.

Création du cheminement piéton au cimetière : prendre rendez-vous avec Cheval pour en discuter.

Chantier Eglise : rendez-vous le 16 juillet à partir de 16h pour nettoyer (puis à l'avenir refaire le plancher).

Commission cadre de vie :

Embellissement du village : un rendez-vous est prévu le 30 septembre à 10h15 pour voir quel aménagement/fleurissement est possible dans le village.

Le forum des associations aura lieu le samedi 28 août de 10h à 16h à l'Espace du Bagnol, un coin buvette sera tenu par l'Amicale Laïque.

SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2021

Achat de la parcelle A 284a (en cours de division) dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale

Achat à l'euro symbolique de la parcelle A 1159a (en cours de division) dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale

Approbation des statuts modifiés de Valence Romans Agglo

Fixation des tarifs des cartes de chasse délivrées par la commune

Taxe foncière sur les propriétés bâties – part communale (exonération)

ACHAT DE LA PARCELLE A 284a DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA COTE MARECHALE

Dans le cadre des travaux pour l'aménagement de la Côte Maréchale, la voirie doit être élargie et empiète donc par endroit sur des propriétés privées. Le Département avait déjà fait l'acquisition de certaines bandes de terrain en prévision d'un futur élargissement. Deux parcelles restent encore à régulariser.

Une division parcellaire a donc été réalisée à la demande de la commune. La parcelle intéressée par le projet a été délimitée (ci-dessous). Il s'agit de la parcelle nouvellement renommée A 1207.

La propriétaire, Mme BONNARDEL, a été rencontrée cet été en mairie. Un accord a été trouvé pour un achat au montant de 10€ le m². La parcelle nécessaire au projet Côte Maréchale étant d'une superficie de 117m², il est proposé au conseil municipal d'acheter la parcelle de Mme BONNARDEL pour la somme de 1 170€, avec les frais de notaire estimés à 290€ environ chez Me BARNASSON à Romans à la charge de la commune.

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A 1159a DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA COTE MARECHALE

Une division parcellaire a également été réalisée sur une parcelle appartenant au Maire, Pierre COLOMB.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Pierre COLOMB propose de réaliser une vente à l'euro symbolique en faveur de la commune. Il est donc proposé au conseil municipal d'acheter la parcelle concernée de 73m² pour la somme de 1€, avec les frais de notaire estimés à 155€ environ chez Me BARNASSON à Romans à la charge de la commune.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – PART COMMUNALE (EXONERATION)

Jusqu'à présent, les constructions neuves percevaient une exonération pendant deux ans : lorsqu'un nouvel habitant qui fait construire sa résidence principale s'installe, il ne paye que 1/3 du montant de la taxe foncière la première année, 2/3 la 2ème année et enfin la totalité seulement au bout de 3 ans. Ce régime ne posait pas de problème, d'autant plus que certains propriétaires se sont acquittés de la PVR (participation pour voirie et réseau) en plus dans le village.

Désormais, sachant qu'il n'y a plus de taxe d'habitation, qu'il n'y a presque plus de terrains sous l'emprise d'une PVR et qu'il a été convenu avec Valrim que ce serait l'aménageur et non pas les acheteurs qui prendrait en charge la PVR de la Belle Noyeraie, le Maire propose de supprimer l'exonération de taxe foncière.

Un débat est lancé. Certains estiment que les travaux de la Côte Maréchale nécessitent d'autant plus la suppression de cette exonération tandis que d'autres trouvent cela injuste par rapport aux maisons du Clos Marie qui ont été construites il y a peu et qui ont bénéficié de l'exonération.

Après discussion, il est proposé de passer au vote et de supprimer l'exonération existante de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour information, les plus grosses communes de l'Agglo ont déjà fait cette démarche depuis longtemps.

Voté à l'unanimité

Divers

Travaux pour l'aménagement de la Côte Maréchale

La mairie est dans l'attente du retour du notaire pour connaître la date à laquelle l'achat des terrains vers l'école pourra être possible (succession en cours).

Si les terrains sont achetés d'ici là, les travaux devraient débuter fin septembre.

L'entreprise Bonnardel estime son intervention à 3 mois

Cela durerait 10 semaines pour TP réalisations

La prochaine réunion de chantier est prévue le 9 septembre à 14h30 avec des représentants du SDED (électricité).

Site internet

Il sera bien de démarrer la mise en place du site internet cet automne pour une publication début 2022.

Document unique

Il s'agit du recueil de l'ensemble des risques auxquels font face les agents dans le cadre de leur travail et de répertorier les mesures de prévention prises en compensation du risque.

Pour la mairie de Saint Michel, la rédaction du document unique se termine. Seule la grille d'évaluation des risques reste aujourd'hui à valider.

Un travail a été lancé au SIVOS également. Un gros travail a notamment été fourni en ce qui concerne la gestion des produits d'entretien.

Elections 2022

Le calendrier électoral pour l'année 2022 a été fixé

Elections présidentielles : dimanche 10 avril et 24 avril 2022

Elections législatives : dimanche 12 juin et 19 juin 2022

OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2021

Décision modificative n°1 Régie de Chaleur

Retrait du groupement de commande pour l'électricité mené par le SDED

Conclusion d'une convention au pôle santé et sécurité au travail du CDG26 à compter du 1er janvier 2022

Mise en œuvre de droit d'option pour adopter le référentiel M57 au 1er janvier 2023

REGIE DE CHALEUR – DECISION MODIFICATIVE N°1

D'importants travaux sont réalisés cette année pour la mise en route de la chaudière bois de la commune. Sébastien CARMET fait un point sur les réparations prévues. Des pompes mal placées (au-dessus du réseau électrique) doivent être réparées et déplacées, des fuites sont également à réparer et le système de la chaudière fuel de l'école a été remis en route afin de prendre le relais pour le chauffage de l'école en cas de panne de la chaudière bois.

Or, ces réparations ont un coût : 6 000 € HT (7 200 € TTC). Sur le budget initial, 3 000 € avait été prévu au cas où mais ne suffisent pas. Il est donc nécessaire d'augmenter de 3 000 € l'article comptable 6156 « Maintenance » et d'utiliser les crédits « dépenses imprévues » pour 1831,71€ » et les crédits « dépenses exceptionnelles » pour 1 168,29€.

Ces charges n'étant pas compensées par une augmentation de recettes, il peut d'ores et déjà être noté que le budget Régie de chaleur sera cette année clôturé en déficit.

D'autres réparations sont à prévoir petit à petit sur le réseau : remplacement de vannes, de circulateurs et de compteurs.

Le redémarrage qui a eu lieu en début de semaine est pour l'instant un peu compliqué avec la présence de boue dans le circuit. De plus, un radiateur a cassé à l'école. Il va être envisagé de conclure un contrat de maintenance pour la chaufferie bois et le réseau ainsi que les dépannages auprès de l'entreprise Blanc de St Jean en Royans.

Voté à l'unanimité

Divers

Dossiers d'urbanisme en cours et difficultés avec le service instructeur

Aujourd'hui, plusieurs communes ont des difficultés avec le service instructeur (manque de souplesse sur certains points, demande de pièces complémentaires, notification la veille pour le lendemain...). Cela risque de générer des constructions illicites. Une réunion est donc prévue en présence de plusieurs maires le 28 octobre à 18h à Romans.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie sont en cours sur la Côte Maréchale par le Département. La route entre St Michel et Le Chalon est fermée à la circulation. Il s'agit de travaux de revêtement

Point sur les travaux d'aménagement de la Côte Maréchale

La vente des parcelles concernées par l'emprise des travaux devrait avoir lieu en janvier 2022. L'entreprise Bonnardel va donc débiter ses travaux de terrassement par le haut.

Une nouvelle réunion de chantier est prévue ce jeudi 7 octobre pour commencer les travaux.

Une réunion d'information pour les riverains sera également organisée dans le courant du mois d'octobre

L'accès au lotissement pour les camions de chantiers devra se faire par la Rue du Chalon. Il faudra voir si des aménagements temporaires sont nécessaires (ex : suppression d'une place de parking)

Travaux de voirie prévus par la commune :

Les trous sur les voies ont été bouchés début septembre par l'employé communal

Le curage des fossés est prévu prochainement, dès que l'entreprise retenue sera disponible.

Le tour des chemins par la commission technique suite aux pluies de fin septembre est prévu le 6 octobre

Les travaux de voirie 2020 et 2021 réalisés par Cheval n'ont toujours pas débutés.

Point sur le budget

Peu de dépenses en investissement (la plupart des travaux n'ont pas commencé) et donc peu de recettes pour l'instant (les subventions ne sont perçues qu'une fois les travaux réalisés)

En dépenses de fonctionnement, des économies ont pu être réalisées (pour 12 000€)

Permettant ainsi de prévoir des dépenses supplémentaires non prévues (+9800€) au budget mais qui n'engendrent pas de surcoûts :

Carburants (+250€)

Curage des fossés (+2000€)

Elagage (+4000€)

Réparation Berlingo (+800€)

Affranchissement (+500€)

Taxe foncière (+1400€)

Travaux forêt communale (+850€)

Travaux forêt communale

En début d'année 2021, l'ONF avait proposé des travaux de débroussaillage pour délimiter les parcelles de la forêt communale de Saint Michel à Montmiral. Le coût de ces travaux était estimé à environ 3 000 €.

Il avait donc été décidé de solliciter une école (MFR Mondy) pour faire réaliser ces travaux. L'opération est ainsi plus intéressante financièrement (coût : 850€) et permet de faire travailler des jeunes et de nouer un partenariat avec une école.

Lors de cette corvée débroussaillage qui devrait avoir lieu d'ici fin novembre, il sera nécessaire d'accompagner et d'encadrer les jeunes mais aussi de marquer les limites au préalable (prévoir un samedi début novembre pour faire ce marquage).

Repas des Anciens

En 2021, 100 personnes ont plus de 65 ans, 55 personnes ont plus de 70 ans.

En 2019, il y avait 45 personnes au repas, 18 colis simples et 16 colis doubles (le colis n'était possible que pour les plus de 70 ans qui ne venaient pas au repas).

Pour cette année, après un tour de table, il est décidé :

- de proposer uniquement le repas aux 65-70 ans (prix : environ 30€/personnes)

- de proposer au choix le repas ou le colis aux plus de 70 ans

Une réunion est prévue le mardi 12 octobre à 20h pour en discuter (ainsi que pour préparer le prochain bulletin municipal et les subventions aux associations).

Point SIVOS

Qualité de l'air dans les écoles : une demande de devis est en cours pour vérifier la qualité de l'air dans les écoles (obligatoire depuis 2018). Les capteurs de CO2 ne sont pas obligatoires mais un diagnostic doit être réalisé tous les 7 ans.

Une réunion est prévue la semaine suivante pour aborder les points en cours

Il y a eu un accident du travail fin septembre à l'école de Montmiral, un agent est absent.

Le budget est tenu en 2021.

Nombres d'élèves dans les écoles : 64 à Montmiral, 55 à Saint Michel.

Tri sélectif

Désormais, tous les emballages vont dans le container jaune (suppression du container bleu).

Embellissement du village

Le tour du village a été fait avec un agent du département qui fait un diagnostic sur l'embellissement et le fleurissement du village en fonction de la grille d'évaluation des villages fleuris. Plusieurs conseils sont donnés pour une amélioration (aménagement de la chicane, lieu d'implantation du panneau d'entrée, jardinières...).

Guirlandes

Les guirlandes achetées ont été reçues. Les prises ont été posées sur les poteaux. Un dernier devis est à valider : pour l'achat de matériel et les fixations.

City Park

Le projet de City Park est toujours d'actualité, avec l'aire de jeux. Un premier projet a été fait, pour préparer les demandes de subventions. Le coût s'éleverait au total à 142 000 €.

LA RELÈVE...



« L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être »

*Jiddu Krishnamurti,
philosophe indien*

Cycle «Piscine»

Un cycle de 7 séances d'apprentissage de la natation a concerné les élèves de CE1, CE2, CM1, du lundi 22 novembre au vendredi 3 décembre 2021 à la piscine Serge BUTTET à Romans.

2 maîtres nageurs avec les enseignantes ont encadré les enfants répartis en groupes.

Le transport a été assuré par les autocars des « Rapid'Bleus »

Les séances de piscine sont des activités scolaires inscrites dans l'emploi du temps des élèves, elles se déroulent sur le temps scolaire et font donc partie des enseignements obligatoires.



LA SUITE...



Le repas des aînés s'est déroulé le samedi 4 décembre à l'Espace du Bagnol en présence de conseillers municipaux. La restauration a été assurée par la maison BOURNE de Châteauneuf sur Isère pour le plus grand plaisir des participants. Les aînés concernés sont les personnes de plus de 65 ans inscrites sur la liste électorale de St Michel sur Savasse.

« L'AVENIR NOUS TOURMENTE, LE PASSÉ NOUS RETIENT, C'EST POUR ÇA QUE LE PRÉSENT NOUS ÉCHAPPE. »

Le bon vieux temps est une légende que les grandes personnes se racontent pour se consoler de la dureté du présent. Au lieu d'essayer de corriger ce qui les rend malheureuses, elles préfèrent se réfugier dans le Paradis perdu qu'elles se sont fabriqué.

Ce sentiment que le passé est meilleur ou plus agréable que le présent s'appelle la nostalgie. C'est le refus d'accepter l'écoulement du temps qui nous pousse à regarder le passé avec les yeux de Chimène. Mais, pour le dire crûment, la nostalgie nous fait prendre *les vessies pour des lanternes* quand elle nous pousse à croire qu'hier était un Age d'or.

Pour nos grands-parents cet Age d'or c'était la *belle Epoque*, pour nos parents les *Années folles*, pour nous ce sont les *Trente Glorieuses* et pour nos enfants ce sera aujourd'hui car, le bon vieux temps de l'un a obligatoirement été le présent d'un autre. Nous devrions donc y réfléchir à deux fois avant de dire que c'était mieux avant.

Avant, on ne *faisait pas de vieux os*. En 1950, les Français avaient une espérance de vie de 66 ans et 2 mois ; en 2020, malgré la pandémie de Covid, elle était de 82 ans et 1 mois. Avant, tuberculose oblige, la cuti-réaction et le timbre antituberculeux étaient les passages obligés de chaque rentrée scolaire. Avant, l'hygiène alimentaire des Français était telle qu'en 1954, le Gouvernement, inquiet des effets de la malnutrition et de la consommation d'alcool précoce des Français, décida que l'école distribuerait quotidiennement un verre de lait et du sucre aux élèves pour qu'ils deviennent « *studieux, solides, forts et vigoureux* ». Avant, l'hygiène corporelle des Français laissait à désirer : en 1952, 51% se lavaient le corps ou le visage une fois par jour au gant de toilette ; en 2021, nous sommes 76% à prendre une douche par jour. En 1951, 11% des Français se lavaient les cheveux une fois par semaine ; en 2021, nous sommes 89% à le faire. Quant au confort d'avant, je doute fort que quiconque regrette le bon (vieux) temps de *la cabane au fond du jardin*. Surtout en hiver ! Et, qui préférerait rouler en 4 CV Renault ou en 4 L plutôt qu'en Dacia ? Qui échangerait une Peugeot 3008 contre une 505 de la même marque ?

Le bon temps, c'est forcément aujourd'hui. Et ce pour une raison très simple qui s'appelle le progrès. Depuis qu'il est apparu sur terre, l'homme n'a jamais cessé d'accroître ses connaissances, d'améliorer ses techniques, de perfectionner ses outils. Progresser

est dans sa nature et c'est tant mieux. Cela lui évite de repartir de zéro à chaque nouvelle génération.

Les hommes ont toujours été perturbés par les bouleversements du présent. Nous n'échappons pas à la règle. Il faut faire avec et pour s'en sortir, bien jouer la nouvelle donne. Deux scénarios sont possibles, l'un pessimiste, l'autre optimiste, selon que l'on considère ce qu'il nous arrive comme un danger ou comme une chance.

Le scénario pessimiste, c'est *arrière toutes, sauveons les meubles !* Il est fondé sur la peur et le repli sur soi. Il tient en une phrase. Résistons aux *horreurs du monde moderne* pour maintenir les *vraies valeurs*, sauver la civilisation et conserver notre rente de situation. Pas besoin d'être particulièrement doué pour y arriver. Il suffit de faire comme on a toujours fait ; comme ça on est à peu près certain d'avoir ce qu'on a toujours eu. Le hic, c'est qu'en conduisant sa voiture en regardant dans le rétroviseur on est à peu près sûr d'aller dans le mur.

Le scénario optimiste, c'est *en avant, marche !* Il est fondé sur l'acceptation du présent, la confiance dans sa capacité d'adaptation et le désir de participer à la construction d'un monde en train de naître. Pour réaliser ce projet, il faut changer son regard sur soi et sur ce qui nous entoure, mobiliser ses énergies sur des projets innovants et avoir confiance en soi.

Paradoxalement, le plus difficile est souvent de lâcher prise et d'abandonner nos anciennes croyances et nos vieilles habitudes car on ne résout pas les problèmes du présent avec les recettes du passé.

La vie, dit-on, n'est pas un long fleuve tranquille. Pourtant il ne dépend que de nous d'arriver à bon port. Nous ne pouvons certes pas domestiquer le fleuve mais nous pouvons apprendre à naviguer. L'en-nui, c'est que pour apprendre il faut d'abord se vider la tête des anciens savoirs afin de faire de la place aux idées neuves et ça, c'est vraiment contrariant.

Le présent est un moment fugace coincé entre le passé et l'avenir mais c'est le seul qui existe vraiment. Cela nous invite à en profiter sans se soucier du passé (qui n'existe plus), ni se préoccuper de l'avenir (qui n'existe pas encore). La fidélité envers celui que nous avons été et la générosité envers celui que nous serons, consistent à tout donner à celui que nous sommes.

UN MOT D'HISTOIRE

Extrait du conseil municipal du 29 juillet 1894 :

Un instituteur mis à l'honneur par le conseil municipal

UN MOT D'HISTOIRE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 juillet 1894 :

Un instituteur mis à l'honneur par le conseil municipal

CHRONIQUE MÉTÉO

• Mai 2021 :

- C'est le mois du muguet qui débute avec ses clochettes. La météo est capricieuse : vent et yo-yo des températures.
- Après un début de mois sec, la pluie est finalement arrivée. La Savasse est montée : cela lui fait un bon nettoyage après le gel de cet hiver.
- La nature s'éveille lentement ; les promeneurs en profitent selon les règles sanitaires en vigueur. Les rencontres se font encore avec quelques distances mais tout le monde est heureux de s'aérer et de se retrouver.

• Juin :

- Un temps indécis pour commencer le mois. Avec la pluie, fleurs et plantes s'épanouissent.
- Les moissons démarrent, l'activité agricole est intense.
- Le chantier du lotissement « La Belle Noyeraie » est engagé.
- Côté manifestations, c'est toujours l'attente malgré quelques allègements au niveau des regroupements. Dommage ! Il fait très beau et chaud (+ 30°) en milieu et fin de mois.

• Juillet :

- D'après le calendrier, c'est l'été ! Mais la météo s'en moque : les journées fraîches sont suivies d'autres très chaudes puis de nouveau froides et pluvieuses. Autour du 14, certains n'hésitent pas à faire une flambée pour se parer des 12° ambiants.
- Le yo-yo reprend avec le thermomètre qui s'emballé à 34° en journée. Arrive alors un gros orage le 30. Celui-ci nous épargne quelque peu, ce qui n'est pas le cas sur la rive gauche de l'Isère : gros dégâts causés par une grêle dévastatrice.

• Août :

- Un soleil pâlichon et des températures frisquettes nous entourent en début de mois (16°/17° le 4 août avec de la pluie). Ce temps capricieux est rude pour les tomates et les jardiniers...
- Arrive alors une grosse chaleur autour du 10 (35°). Quel été ! De nombreux pays sont ravagés par de terribles incendies... Cette canicule ne dure pas, on revient à des températures agréables.
- En France, le pass'sanitaire entre en action et la campagne de vaccination se poursuit.

• Septembre :

- Beaucoup d'activités dans les champs ; les noyers sont chargés de fruits. Il fait assez chaud malgré la bise, le temps est sec.
- Autour du 10, une petite pluie s'installe et les jours raccourcissent. L'automne s'installe doucement.
- Les matinées restent fraîches (12°) mais sont suivies d'un beau soleil.
- Dans la nuit du 24 au 25, de gros orages éclatent sur la région : tonnerre, éclairs et grêlons s'en donnent à cœur joie toute la nuit. Les dégâts sont relativement minimes cependant chez nous...

• Octobre :

- L'automne est là ! Les épisodes cévenols surgissent dans le sud de notre région. Les inondations sont nombreuses dans la Drôme provençale et causent de nombreux problèmes.
- Les températures fraîches voire très fraîches le matin (3°) remontent agréablement en milieu de journée. Le ramassage des noix se déroule sans pluie, la récolte semble belle.

Marcelle PEILLET

ETAT CIVIL 2021



MARIAGES et PACS :

COLOMB Mauricette et RONDIN Marc 24/09/2021

ARRU-AVICE Axelle et CHATELAN Fabrice 18/08/2021

NAISSANCES :

REYNAUD Janice 15/01/2021

LEROCK Clara 20/06/2021

LUBRANO-LAVADERA Ambre 19/08/2021

DERDERIAN Maël 18/10/2021

SIMON Jade 09/11/2021

PENIN Octavia 03/12/2021



DECES :

TIREUX Sabrina 09/04/2021

LEGER Andrée 26/04/2021

REYNAUD André 21/05/2021

MONTEIL Roland 25/08/2021

JASSOUD Alexandre 17/09/2021

ZWOJSZCZYK Paulette 05/10/2021

DERNIÈRE MINUTE

La réunion AXA pour la mutuelle aux habitants se tiendra le lundi 17 janvier 2022 à 18h à l'espace du Bagnol.

Elle sera suivie d'un moment de convivialité (sous réserve des contraintes sanitaires)

INFOS PRATIQUES

Mairie :

Secrétariat : 04.75.02.63.48

Email : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h, le mercredi de 8h à 12h, le jeudi de 9h à 12h.

Permanence du Maire et des adjoints : le lundi de 18h à 19h

Ecoles :

Elémentaire : 04.75.05.00.74

Maternelle : 04.75.02.74.24,

Cantine/garderie : 09.63.69.00.74.

La pesée à la bascule : 04.75.02.93.93

La boulangerie : 04.75.05.90.14

L'Agence postale à la Mairie de Montmiral :

tél : 04.75.45.39.50

Horaires d'ouverture : Le lundi, mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h, le vendredi de 13h30 à 17h

Les Services d'urgence : Pompiers 18

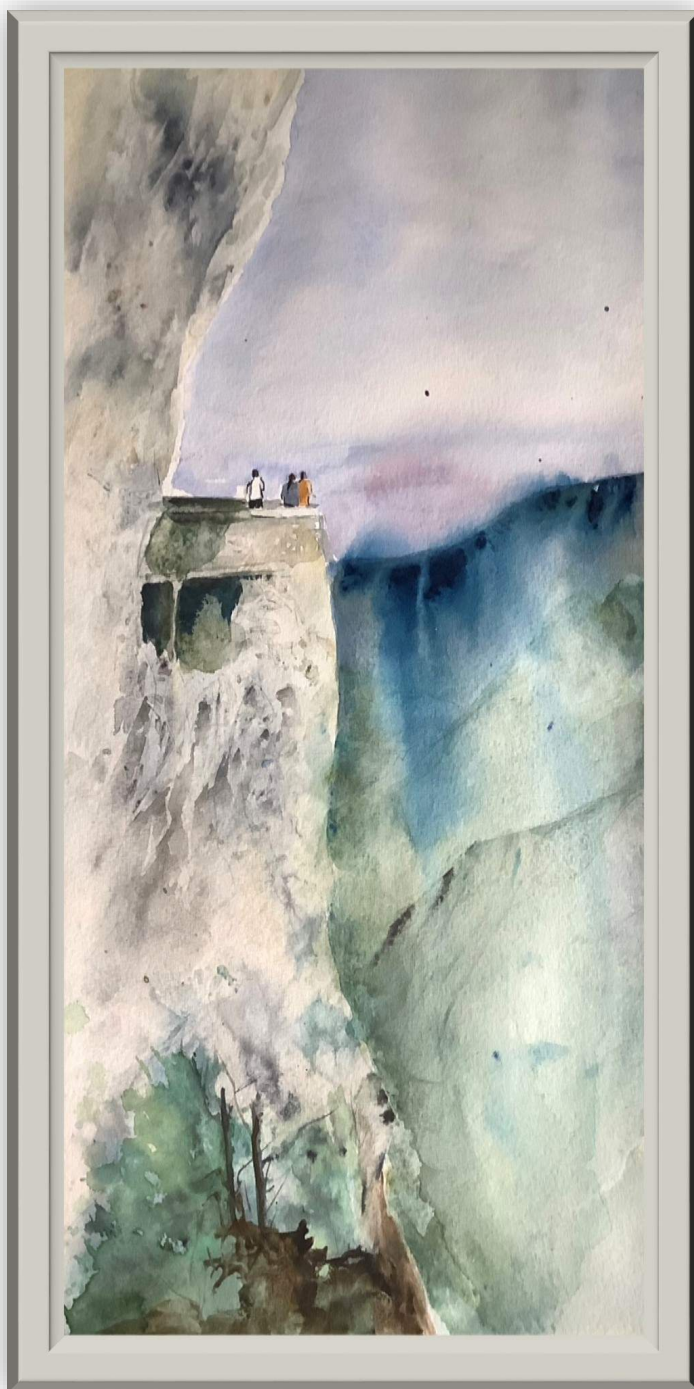
Samu 15

Police 17

Gendarmerie 04.75.45.11.13

Suivez les informations du panneau lumineux depuis votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur via le lien :

<https://saintmichelsursavasse.infos-municipales.fr>



Aquarelle de Martine Carmet, St Michel.

**L'équipe municipale de
St Michel
vous souhaite de bonnes
fêtes !**